مجلس المنافسة
CONSEIL DE LA CONCURRENCE
المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle conjoint par Internationale De Financement et de Participation-Interfina et l'Université Mohammed VI Polytechnique de la société Valyans Consulting

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la Concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104.12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises concernées :

- La société Internationale De Financement et de Participation-Interfina SA.
- La société Valyans Consulting SA.
- L'Université Mohammed VI Polytechnique.

Nature de l'opération :

- Acquisition du contrôle conjoint.

Secteur économique concerné :

- Conseil aux entreprises, notamment le conseil en stratégie, en organisation, et en système d'information et assistance financière aux entreprises (*corporate finance*).

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 4 avril 2022.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification en vertu de laquelle Internationale De Financement et de Participation-Interfina (Interfina), acquiert avec l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) le contrôle conjoint de la société Valyans Consulting S.A (Valyans).
Les parties concernées par l'opération :

- Interfina est une société anonyme de droit marocain ayant pour objet principal la prise de participation au sein de sociétés à fort potentiel de développement, et l'accompagnement des entreprises en portefeuille dans la mise en place de leur stratégie de développement.

- L'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) est une société anonyme de droit marocain, détenue par la Fondation OCP.

- Valyans est une société anonyme de droit marocain, ayant pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger, toutes activités de conseil aux entreprises incluant notamment le conseil en stratégie, en organisation, en système d'information et en assistance financière aux entreprises (*corporate finance*).